

Séance du 17 février 2016

Le dix-sept février deux mille seize, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 23/02/2016

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis, ALLIX Gratien ; Mme LEMERRE Honorine ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient excusées : Mme GOSSET Cécile (procuration M. BOURGE) ;
Mme RIVALLANT Stéphanie (procuration Mme LEDOUX) ;
Mme CANTO Stéphanie (procuration M. CORON).

Était absente : Mme LEVALLOIS Mireille

M. BAZIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte-rendu de la séance du 20 janvier. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Hôtel restaurant : travaux supplémentaires lot électricité (visa 22/02/2016)

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ELECXIA pour des travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de l'hôtel restaurant. En effet, des modifications et des ajouts d'éclairage sont à prévoir dans la salle petit déjeuner de l'hôtel et sous l'auvent car omis par la maîtrise d'œuvre.

Le montant demandé est de 523.02 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ELECXIA d'un montant de 523.02 € HT.

II. Panneaux de signalisation (visa 22/02/2016)

M. le Maire passe la parole à M. CORON, adjoint.

M. CORON expose au Conseil Municipal que suite à l'ouverture de l'hôtel restaurant, il est nécessaire de prévoir des panneaux de signalisation, ainsi que des panneaux relatifs au stationnement.

Des devis ont été demandés et après étude, la proposition de la société SIGNAUX GIROD Nord-Ouest semble la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le devis de la société SIGNAUX GIROD Nord-Ouest d'Avranches d'un montant de 777.37 € HT.

III. Cimetière : évacuation des eaux de pluviales de l'Eglise (visa 22/02/2016)

M. le Maire passe la parole à M. CORON, adjoint.

M. CORON expose au Conseil Municipal qu'il faut remédier rapidement au problème d'évacuation des eaux pluviales de l'Eglise car l'ancien système n'est plus efficace.

Des devis ont été demandés et après étude, la proposition de l'entreprise VANTOMME semble être la plus adaptée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise VANTOMME de Feugères d'un montant de 950 € HT.

IV. Bons de pierre année 2016

Suite aux demandes formulées en mairie, M. CORON informe le Conseil que la commission a effectué une tournée des chemins communaux. Il propose d'attribuer les quantités suivantes :

- Jacques ENGUEHARD : 25 tonnes de 20/40 (chemin « les Landes » et « la Chasse »)
- Gratien ALLIX : 16 tonnes de 20/40 (chemin « le Boscq »)

Le Conseil décide de suivre l'avis de la commission. M. CORON expose également au conseil que des travaux ont été réalisés à la Sansonnière près de chez M. et Mme LEPELLETIER, afin d'éviter des inondations.

Voirie communautaire : la CC de Canisy étudie le programme des prochains travaux dans les chemins.

V. Décorations de Noël

Il avait été prévu dans le mandat précédent d'aider le Comité des fêtes à changer les décorations posées en fin d'année. Mme LEDOUX a réuni une équipe qui a étudié des catalogues offrant actuellement des promotions.

Afin de se positionner pour le budget, il est nécessaire que le CM donne son accord de principe. L'investissement se fera sur 2 ou 3 ans suivant un montant à définir. Le sujet sera réétudié au prochain CM.

VI. Affaires diverses

1/ Stationnement : Plusieurs solutions sont envisagées pour améliorer le stationnement dans le quartier de « La Mazure ». Des contacts ont été pris pour l'achat de terrains potentiels :

- terrain de la SNCF : la municipalité a pris contact avec le Cabinet Nexity pour le compte de SNCF réseau. Il faut que la commune estime la surface nécessaire en conservant l'accès à la SNCF.
- devant la salle de sports : terrains de la famille MARIE.
- terrains de M. et Mme SIMONNE mais cela coûtera cher à cause des aménagements.

2/ Ordures ménagères : La prochaine réunion de la CC aura lieu le 25 février. La situation financière du Point Fort s'est améliorée (intervention de l'État pour les emprunts DEXIA dits toxiques). La redevance avait été placée à un niveau un peu élevé et les délégués demandent une baisse même symbolique de la redevance.

La CC étudie actuellement la mise en place de bacs pour regrouper les ordures ménagères. Elle y voit les avantages suivants : pas de sacs à traîner sur la voie publique, ni à manipuler par les employés, diminution du nombre des arrêts pour le camion.

3/ Commerce : La Préfecture accorde une dérogation : la construction est possible à 25m de l'église, du cimetière et de l'école au lieu de 100m.

Une deuxième société étudie le projet et au prochain conseil on devrait disposer des devis pour étude et décision. D'autre part, M. le Maire fait pression sur la CC de Canisy pour obtenir une subvention communautaire et du Conseil Départemental par le biais du Contrat de territoire.

4/ Contrat de territoire : Une réunion a eu lieu il y a quelques jours entre le président de la CC de Canisy, son directeur et M. TARTEAU du Conseil Départemental. Nos projets ont été abordés, en particulier l'hôtel restaurant et le commerce. M. le Maire a renvoyé un courrier à M. TRESSEL lui rappelant nos objectifs et les engagements de la CC. La décision sera prise prochainement. La Commission Départementale se réunira en

juin.

5/ Saint-Lô Agglo : M. le Maire liste les conséquences de la fusion de la CC au 01/01/2017 :

- environnement : les compétences ne changeront pas pour les ordures ménagères, le SPANC, l'entretien et l'aménagement des rivières et l'assainissement.

- enseignement et périscolaire : mêmes compétences pour le RAM. Les TAP ne sont pas dans les compétences mais seront maintenus jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017 grâce à un fonds de compensation.

- voirie : la compétence ne sera pas dans les attributions de la communauté d'agglo ; elle devrait revenir aux communes par le biais d'un fonds de concours communautaire.

- PLUI : le PLUI en cours sur la CC de Canisy sera poursuivi.

De nombreuses réunions de concertation auront lieu. Les vice-présidents de chaque structure pourront se faire accompagner d'un maire ou d'un délégué.

6/ Bulletin Municipal : M. le Maire fait remarquer le coût élevé de la prestation, le format qui lui semble trop petit, le nombre trop restreint de caractères qui limite le contenu des textes, le manque de rédacteurs. Il précise qu'il a fourni 7 articles pour l'élaboration de cette publication.

Mme LEDOUX répond qu'il faut avancer la date de fabrication et fait remarquer vivement la quantité de travail qu'elle a fourni et son degré d'investissement. Elle précise que, dans ces conditions, elle ne reprendra pas cette activité. La distribution du bulletin sera organisée le 19 février.

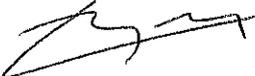
VII. Questions diverses

- M. ALLIX demande quel projet serait possible sur le terrain derrière l'école, actuellement exploité par M. MACÉ. M. le Maire lui répond qu'il ne fait pas partie des zones constructibles de la carte communale. A moins d'en demander la révision, ce qui sera long et coûteux, rien n'est possible dans cette parcelle sauf utiliser le biais du PLUI. D'où l'importance de suivre son évolution.

- M. BELLÉE demande que le radar pédagogique soit déplacé. M. CORON précise que cela sera fait dans la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Denis BAZIN 
Bruno CORON	Stéphanie RIVALLANT PP M. LEDOUX
Erik DUFORT	Gratien ALLIX
Malika LEDOUX	Honorine LEMERRE
Nadège PAISANT	Stéphanie CANTO PP B. CORON
Pascal BELLÉE	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS Absente	André BOURGÈS
Cécile GOSSET PP P. BOURGE	